

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi 5 Mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à huis clos mardi le 5 mai 2020 à 19 h 00 par visioconférence.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Claudia Doucet et Martin Tourigny.
Sont absents : Léo Gauthier et Patrick Mathis

La séance est ouverte à 19h08 par monsieur Camille Desmarais, maire.
Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2020-05-059 **Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame Sandra Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-05-060 **Adoption du procès-verbal du 7 avril 2020.**

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, secondé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 avril 2020 séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-05-061 **Adoption des comptes.**

Il est proposé par madame Sandra Lampron secondé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 77 300.02\$, dont 10 777.72\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2020-05-062 **Adoption du règlement numéro 2020-314.**

Il est proposé par madame Sandra Lampron, appuyé par monsieur Martin Tourigny et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2020-314 intitulé règlement décrétant l'utilisation du solde disponible du règlement d'emprunt fermé 2017-291 pour la consolidation de déficit du fonctionnement accumulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-05-063 **Adoption du règlement numéro 2020-315 modifiant le règlement taux de taxation 2020 numéro 2019-312.**

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Martin Tourigny et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2020-315 intitulé règlement modifiant le règlement taux de taxation 2020 numéro 2019-312.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-05-064 **Adoption du rapport d'activités 2019 présenté au Ministère de la sécurité publique.**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Grégoire Bergeron, secondé par Martin Tourigny et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Samuel adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

2020-05-065 **Entretien routes asphaltées - divers endroits.**

CONSIDÉRANT QUE les routes asphaltées de la municipalité ont besoin d'être entretenues afin qu'elles demeurent sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour la réparation de diverses routes asphaltées;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Pavage Veilleux	35 454.30\$
Vallières Asphalte	33 720.00\$
Smith Asphalte inc.	33 675.00\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Grégoire Bergeron et appuyé par la conseillère Claudia Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE soit retenue la soumission de Vallières Asphalte ou de Smith Asphalte inc. pour la réfection manuel et mécanique des routes qui ont besoin d'entretien. Le choix final sera conditionnel aux disponibilités des entrepreneurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-05-066 **Soumissions – Abat-poussière.**

CONSIDÉRANT QUE l'épandage d'abat-poussière sur les routes en gravier de la municipalité est nécessaire afin qu'elles demeurent sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés incluant le coût du produit, le transport vers le lieu d'épandage ainsi que l'épandage de l'abat-poussière;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Enviro Solutions Canada Inc	0.305 \$ / L
Somavrac	0.3260 \$ / L
Multi Routes inc.	0.395 \$ / L

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Martin Tourigny et appuyé par la conseillère Sandra Lampron et résolu à l'unanimité :

QUE soit retenue la soumission de l'entreprise Somavrac ou Enviro Solution Canada Inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière. Le choix final sera conditionnel à la disponibilité des entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-05-067

Conception plans et devis et appels d'offre pour la réalisation d'un corridor piétonnier sur 330 mètres et pour la réfection de la section du 3^e Rang Ouest sur 650 mètres à partir de la rue Sainte-Hélène – GéniciCité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Samuel est convaincue que ce projet offrira une solution sécuritaire aux déplacements actifs sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu effectuer des travaux à l'été 2020 qui consisteront à créer un corridor piétonnier sécuritaire et à refaire le pavage déjà en place sur cette section;

CONSIDÉRANT QUE la coordination des travaux prévus par la commission scolaire des Bois-Francis pour la réfection du stationnement de la cour d'école et par la municipalité pour la réfection d'une section du 3^e Rang Ouest est primordiale puisque des problèmes d'accumulation d'eau sont bien connus dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre une aide financière considérable;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise GéniciCité a été mandatée au préalable pour déterminer les critères de conception du corridor piétonnier par rapport à la chaussée et qu'un plan d'ensemble a été réalisé par cette même firme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudia Doucet, appuyé par Sandra Lampron et résolu à l'unanimité de mandater l'entreprise GéniciCité pour les services professionnels concernant la conception du plan et devis et appels d'offre pour la section du 3^e Rang Ouest sur 650 mètres à partir de la rue Sainte-Hélène.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-05-068

Énergie Valéro inc. – Avis favorable.

ATTENDU QU'Énergie Valéro inc. conteste l'évaluation foncière du Pipeline Saint-Laurent pour le territoire des Municipalités de Saint-Samuel, de Saint-Valère et de la Paroisse de Saint-Rosaire;

ATTENDU QUE cette contestation s'étend sur tout le tracé du pipeline, soit de la Ville de Lévis à la Rive-Sud de Montréal;

ATTENDU la prise en charge de ce dossier par la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska s'est regroupée avec les autres villes, municipalités et MRC concernées par le dossier lors des négociations afin d'alléger les procédures;

ATTENDU QU'une demande a été introduite devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);

ATTENDU QU'une séance de conciliation a eu lieu devant le TAQ les 10 et 11 décembre 2019, présidée par les juges administratifs, Charles Gosselin et Guy Gagnon;

ATTENDU QU'une proposition de règlement hors cour est intervenue entre les parties lors de cette séance de conciliation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Grégoire Bergeron appuyée par madame Sandra Lampron, il est résolu:

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière transmette à la MRC d'Arthabaska un avis favorable du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Samuel concernant le contenu de l'entente intervenue et les conséquences entraînées sur l'évaluation des immeubles concernés et situés sur le territoire de la municipalité;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Arthabaska.

2020-05-069

Autorisation émission permis feux à ciel ouvert.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis pour faire un feu à ciel ouvert à Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QUE le permis pour feu à ciel ouvert est généré automatiquement à la suite du remplissage d'un formulaire de la CAUCA;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment est actuellement la seule personne autorisée à délivrer un permis pour feu à ciel ouvert à Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment est présent à la municipalité seulement un jour par semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative et la directrice générale sont présentes les jours où les bureaux sont ouverts;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et l'adjointe administrative peuvent réaliser cette tâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Tourigny, appuyé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et l'adjointe administrative à remplir les formulaires de demandes de feu à ciel ouvert de la CAUCA et ainsi délivrer automatiquement des permis pour feu à ciel ouvert.

2020-05-070

Revenu Québec - Représentant.

IL EST RÉSOLU QUE

Richard, Sarah soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

[Signature de l'administrateur] [administrateur en lettres moulées] [lieu] [date]

Étant donné que tous les administrateurs de la municipalité de Saint-Samuel qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 8 mai 2020. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

2020-05-071

Renouvellement de l'entente avec La Société canadienne de la Croix-Rouge.

La conseillère Claudia Doucet, secondée par Martin Tourigny, propose que la municipalité de Saint-Samuel s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente de 3 ans : 2020-2021 :170\$, 2021-2022 :170\$, 2022-2023 :170\$. Le versement de la contribution annuelle se fera dans le 30 jours suivants la signature de l'entente et, par la suite, à la date d'anniversaire de la signature pour la durée de l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-05-072

Emploi d'été Canada – Offre d'emploi.

Il est proposé par le conseiller Martin Tourigny, secondé par Sandra Lampron et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à embaucher un travailleur saisonnier à la voirie à raison de 36 heures par semaine du 18 mai jusqu'à la fin de la saison estivale et ce même si la municipalité n'est pas admise au programme Emploi d'été Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller Grégoire Bergeron, secondé par Martin Tourigny, propose la levée de la séance à 20 h 45. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Camille Desmarais,
Maire

Camille Desmarais,
Maire

Sarah Richard,
Secrétaire de la séance